

Conformément aux règles encadrant la communication des collectivités en période électorale, ce dossier politique sera le dernier jusqu'aux élections municipales de 2008.

L'insertion sociale, une priorité pour la ville

La politique en faveur de l'insertion sociale et professionnelle est une préoccupation permanente de la ville de Hayange. Celle-ci se définit aujourd'hui comme un ensemble de réponses adaptées aux besoins des personnes.

Ainsi, un chantier d'insertion s'est ouvert sur notre commune, chantier qui accueille 10 bénéficiaires du RMI. Autour d'activités de jardinage et de débroussaillage ; l'objectif est de leur permettre de renouer avec les contraintes du travail et d'élaborer un projet professionnel accessible.

La ville a mis en œuvre également un programme d'aide aux jeunes de moins de 26 ans et aux personnes de plus de 50 ans par des mesures d'aide à l'emploi (Contrats d'accès à l'emploi, Contrats d'avenir) qui se veulent des tremplins vers l'emploi durable. Dans ce cadre, il s'agit pour les plus

jeunes d'avoir une première expérience professionnelle ainsi que des compléments de formation afin d'aborder le marché du travail mieux armé. Pour les plus âgés, ces mesures permettent d'envisager une fin de carrière plus sereine face à la difficulté de retrouver un emploi après 50 ans.

En relation directe avec l'entreprise, la ville de Hayange a décidé de mettre en œuvre l'article 14 du code des marchés publics chaque fois que le type de travaux à réaliser le permet. Cet article invite les entreprises à consacrer un volume d'heures pour favoriser l'insertion de demandeurs d'emploi intéressés par les métiers qu'elles pratiquent.

D'autres projets sont en préparation. La municipalité actuelle, par sa volonté, veut se doter d'un véritable pôle pour l'insertion sociale et professionnelle au service des citoyens de la ville.



Quartier de Marspich : pour un développement raisonnable et durable



Rénover une ville suppose d'une part, de répondre à la demande de logements telle quelle s'exprime tout en résistant à la pression des lotisseurs et d'autre part, de mener une politique forte de développement maîtrisé et durable.

Le développement du quartier de Marspich doit répondre à différents enjeux :

- maintenir un rythme de construction de logements satisfaisant pour la ville et sa population ;
- définir un programme et une forme urbaine pour poursuivre l'urbanisation maîtrisée du village de Marspich ;
- quantifier le nombre d'habitants supplémentaires que peut accueillir Marspich ;
- définir les équipements publics nécessaires ;
- prolonger l'urbanisation tout en conservant son identité villageoise.

De ces principaux enjeux, découle la nécessité de mener un travail plus précis et une réflexion approfondie autour de plusieurs axes :

- Avant d'envisager un développement urbain, il est important de trouver comment éviter la saturation des axes de circulation. Sur Marspich, l'aménagement urbain est organisé autour d'une voie principale, ce qui engendre de graves difficultés de circulation
- Par ailleurs, la solution retenue devra manifestement prendre en compte une transformation substantielle du réseau d'assainissement et d'eau. Le SEAFF doit rendre son rapport fin juin et l'étude du réseau d'eau vient d'être lancée par la ville.
- La solution retenue devra également privilégier des logements individuels mitoyens pour réduire l'étalement urbain, tout en offrant les attraits de l'habitat individuel.

Il n'en reste pas moins que face à de tels impératifs, nous nous devons de rester prudents et vigilants sur les projets de développement sur Marspich et ce, dans l'objectif de mener une urbanisation raisonnée et durable.

« Cohésion sociale », vous avez dit cohésion sociale ?

En début d'année 2007, nous avons quelques inquiétudes sur la volonté de l'Etat de poursuivre sa politique en direction des quartiers en difficulté. Cette politique a été revue par la mise en œuvre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de la Communauté d'agglomération urbaine du Val de Fensch se substitue au contrat de ville pour la période 2007/2009. Il a été signé le 2 février 2007 par le Préfet, le Président de la Communauté d'agglomération et les maires des 4 communes retenues : Fameck, Florange, Hayange et Uckange.

D'un point de vue financier, les sommes allouées aux actions restent identiques. Par contre, la gestion de ces contrats a été recentrée sur les services de l'Etat (préfectures et agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), la maîtrise d'œuvre ayant été supprimée. Celle-ci est assurée par les services des communes concernées et la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.

Par ailleurs, cette politique est recentrée sur les seuls quartiers en difficulté. Pour des communes comme Hayange ou Florange qui sont en catégorie 3(*), cela pose le problème d'un traitement identique de la population. Par exemple, le Contrat Educatif Local s'adresse à tous les écoliers de la ville. Les financements CUCS sont destinés en principe uniquement aux populations des quartiers dits en difficulté.

La ville de Hayange bénéficiera de 18 370,45 € pour le quartier des Grands Bois (497 habitants) et le centre ville pour sa partie située autour de l'école La Fontaine, la rue Théophile Maire, de la place Godron jusqu'au faubourg Sainte-Berthe en passant par le croisement de la rue de Verdun et la rue Foch (3 424 habitants).

Une aide qui permettra à la ville de soutenir diverses actions :

- actions en faveur de la réussite éducative dans le cadre du Contrat Educatif Local (dans lequel l'école La Fontaine est déjà fortement impliquée),

- des actions pour la citoyenneté et de prévention de la délinquance sur le quartier des Grands Bois avec le Club de Prévention,
- actions en faveur de l'habitat et le cadre de vie par la CLCV, qui par des rencontres avec les locataires des Grands Bois et du centre ville aborderont différents thèmes autour de la citoyenneté, des droits et devoirs des locataires et propriétaires.

La solidarité intercommunale se manifestera autour d'actions relevant de la médiation sociale de voisinage et de la médiation familiale, l'insertion par l'économie et l'accompagnement vers l'emploi, la mobilité, la lutte contre les discriminations, la santé et la précarité sociale, le maintien du lien parents-enfants, la prévention de la violence et des incivilités en milieu scolaire, la prévention des toxicomanies, l'aide aux victimes. Ces actions sont confiées à diverses associations et concerneront tous les quartiers « politique de la ville » du Val de Fensch. Elles seront financées à hauteur de 74 978,12 € par le Val de Fensch et 55 377 € par l'Etat.

Si ces quartiers méritent un traitement spécifique, il n'est pas question pour nous de ne pas faire bénéficier les enfants d'une même école (La Fontaine) des mêmes activités sous prétexte qu'ils n'habitent pas telle ou telle rue. Aussi, le budget communal assurera-t-il la parité.

Plus généralement, par sa volonté de recentrage, et le regard uniquement statistique porté sur les notions de difficulté et de précarité, le CUCS oublie les personnes isolées dans tel ou tel immeuble. Des quartiers entiers sont retirés de la politique de la ville. Il en est ainsi par exemple au Konacker où, par la création de quelques lotissements, le revenu moyen par habitant se trouve quelque peu relevé. De par ce constat, la statistique décrète elle, que la précarité et les difficultés ont disparu du quartier.

Si une politique en faveur des plus

démunis est une nécessité absolue pour la cohésion de notre société, celle-ci ne peut se construire par la seule observation statistique.

Il faut une réelle volonté politique de lutte contre les inégalités, ce qui implique de s'attaquer aux causes, et non de seulement aux simples observations des conséquences.

Si les quartiers dits en difficulté, regroupent les familles aux revenus les plus bas, la cause des difficultés est bien le niveau des revenus et non pas le lieu d'habitation.

N'est-il pas temps de revenir à une répartition plus équitable des ressources ? Les profits sont nécessaires aux entreprises, mais la part redistribuée aux actionnaires doit-elle être toujours plus élevée ?

La baisse des impôts, credo de l'économie libérale, est une atteinte grave à la solidarité nationale. L'Etat se prive ainsi des moyens d'action pour donner à tous les mêmes chances par des services publics (universités, écoles, crèches, équipements sportifs...) à la hauteur des besoins de notre société.

Si les Contrats Urbains de Cohésion Sociale sont un outil de lutte contre les inégalités et la précarité, les moyens mis en œuvre sont loin de correspondre aux besoins des populations concernées.

La politique libérale développée par le pouvoir actuel va se renforcer si le choix des présidentielles se confirme lors des prochaines législatives. La crise « des quartiers » n'en sera que plus profonde et il sera de plus en plus difficile de parler de cohésion sociale.

(*) La catégorisation des quartiers repose sur une combinaison de différents critères statistiques décrivant les difficultés et le niveau de précarité des populations concernées. C'est sur les quartiers classés en catégorie 1 que les moyens de la politique de la ville seront concentrés majoritairement. A population égale, les quartiers en catégorie 1 bénéficieront de 67,5% des sommes disponibles, ceux en catégorie 2 de 22,5% et la catégorie 3 de 10%.

Chronique de l'Opposition (S.E.)

L'AMATEURISME MUNICIPAL ou la SAGA TRAGICO-COMIQUE DU MOLITOR

* Initialement ce bâtiment très bien situé aurait dû accueillir un auditorium pour affirmer la vocation culturelle de la ville (programme électoral du maire). Mais il abandonne le projet car

* ... En 2006, la Communauté d'agglomération souhaite acquérir pour 450 000 € le MOLITOR et y installer un centre culturel d'expositions et de développement des « musiques actuelles ». Le rayonnement de notre ville va donc en profiter. Cependant, il lui faudra « réinventer » une salle polyvalente pour accueillir spectacles, réunions festives, assemblées générales et concerts. Cela se fera à l'emplacement du stade LECLERC (fond des vaches) même si l'accessibilité et l'implantation excentrée sont pénalisantes .

* Début 2007 : après réflexion le VAL DE FENSCH réalise qu'une construction neuve et adaptée à son projet sur le site de LA PAIX à ALGRANGE sera plus performante qu'une réorganisation d'un MOLITOR vétuste. Le bâtiment restera donc propriété de HAYANGE.

* Dans un premier temps (voir la presse) le Maire décide malgré tout de poursuivre son projet de salle (au fond des vaches) avant de se ranger à notre refus d'avoir à supporter par les finances communales la création, l'aménagement et le fonctionnement de deux grandes salles ! Le MOLITOR nous restera donc avec ses avantages (situation) et ses inconvénients (inadapté à la polyvalence et vétuste).

L'affaire nous aura quand même coûté cher en PROJET et en BUREAU D'ETUDE.

PENDANT CE TEMPS

- La nouvelle école maternelle de la rue de la mine (en remplacement de celle de la rue Clemenceau), repoussée contre la colline par le projet abandonné de la salle polyvalente, multiplie les avenants car les fondations méritent d'importants surcoûts non imaginés par les études de sols (?) et la colline doit être sécurisée (éboulements).
- Avec Le stade LECLERC, rayé de la carte par le défunt projet, le football hayangeois sera pratiqué au stade DE WENDEL dans de bonnes conditions mais à... SEREMANGE
- L'accueil culturel prévu au Fonds des Vaches est repensé dans le cinéma PALACE en centre ville : le projet est globalement intéressant mais souffre d'inaccessibilité, d'absence de visibilité et de parkings à proximité immédiate. (Sans compter le financement de sa réorganisation qui ne sera pas ANODIN !)

Une IDEE non exploitée :

POURQUOI ne pas avoir négocié avec les propriétaires du MAGASIN MATCH en plein centre ville et au beau milieu de cinq parkings la création d'une salle adaptée à tous nos projets... SUR LE TOIT DU MAGASIN prévu à l'origine pour supporter un étage ? On bénéficiait alors des accès, des parkings, des ascenseurs, des réseaux et de l'OPPORTUNITE d'AMELIORER L'ESTHETIQUE URBAINE en masquant les façades d'ARRIERE-COUR .

Alain LEYDER et son groupe (S.E.)

